

TARIFS HOSPITALIERS La députée Irma Hirschi demande des explications quant aux coûts, pour les patients jurassiens, d'un séjour hospitalier à l'HJB où les tarifs sont plus élevés que dans le Jura

Qui paiera la différence, l'hôpital?

PHILIPPE OUDOT

En vertu de la révision de la LA-Mal, les patients ont la possibilité de se faire hospitaliser dans l'établissement suisse de leur choix depuis le 1er janvier 2012. Sans justification médicale, cette liberté de choix peut toutefois coûter cher, rappelle la députée Irma Hirschi (PSA, Moutier), dans l'interpellation qu'elle vient de déposer et pour laquelle l'élue demande un traitement urgent. En effet, «les patients peuvent avoir à s'acquitter d'un supplément si le tarif de l'établissement hors canton qui les prend en charge excède un tarif cantonal indigène de référence». A moins d'avoir une assurance complémentaire ad hoc.

Or, relève la politicienne prévôtoise, les autorités du canton du Jura viennent de mettre en garde les patients jurassiens contre ce risque de surcoût en cas d'hospitalisation externe, notamment dans un des établissements de l'Hôpital du Jura bernois (HJB). C'est également le cas pour le Centre hospitalier de Bienne. En effet, affirment les autorités jurassiennes, «le tarif négocié entre l'Hôpital du Jura bernois et les assureurs pour 2016 sera supérieur au tarif de référence jurassien» pour cette même année. Le tarif de référence jurassien est de 9650 fr., alors que celui de l'HJB, de 9690 fr.

Le patient à la caisse?

Et comme l'HJB a refusé de participer à la planification hospitalière jurassienne en 2014, il ne figure pas dans la liste hospitalière du canton du Jura. Du coup, sauf en cas d'hospitalisation urgente, «la participation du canton du Jura sera limitée au tarif de référence pour les patients désirant y être hospitalisés», souligne Irma Hirschi. En clair, c'est au patient de payer la différence entre la facture et le tarif de référence, à moins qu'il ne dispose d'une assurance complémentaire.



Entre le tarif de base pour les soins aigus de l'HJB et celui en vigueur dans le canton du Jura, il y a une différence de 40 fr. ARCHIVES

Le refus de l'HJB de participer à la planification hospitalière jurassienne était-il judicieux?

Dans son interpellation, l'élue du PSA souligne que les autorités prévôtoises avaient interpellé l'Hôpital du Jura bernois sur les raisons de son refus de participer à la planification hospitalière jurassienne. En décembre 2014, rappelle-t-elle, le conseil d'administration avait indiqué que «d'un point de vue commercial, il n'y a pas d'incidence pour l'HJB puisque l'accueil des patients jurassiens se fera sans aucune incidence financière pour le canton de domicile ou pour le patient lui-même.» De plus, ajoute-t-elle, le directeur de l'HJB aurait lui-même promis que l'Hôpital du Jura bernois «renoncera à facturer une éventuelle différence de prix aux patients jurassiens».

Pour la politicienne prévôtoise, «il est évident que la situation dans laquelle s'est mise HJB SA comporte le risque de perdre des patients et/ou de perdre de l'argent». Aussi pose-t-elle toute une série de questions au canton, puisqu'il est l'actionnaire de l'HJB.

Elle demande d'abord au gouvernement s'il estime judicieux le refus du conseil d'administration de l'HJB de participer à la planification hospitalière jurassienne. Au cas où l'établissement n'honorait pas la promesse faite

par son directeur, elle souhaite savoir «combien de patients jurassiens l'HJB risque de perdre par année?» Et si, effectivement, l'HJB renonce à facturer la différence entre les tarifs jurassiens et bernois, elle veut connaître le montant annuel qui pourrait être perdu.

Par ailleurs, si l'HJB devait effectivement renoncer à cette facturation, Irma Hirschi souhaite savoir si «la direction entend informer publiquement la population jurassienne de sorte à rassurer les patients et à maintenir l'attractivité des sites de Moutier et de Saint-Imier».

Enfin, l'élue autonomiste plante une banderille dans le dos du conseil d'administration en demandant au gouvernement si, en tant qu'actionnaire, il a l'intention d'intervenir. Plus précisément

pour inviter ledit conseil «à arrêter des positions stratégiques indépendantes des préférences politiques de ses membres en matière de Question jurassienne».

Le JdJ aurait souhaité obtenir quelques éclaircissements de la part du directeur de l'HJB, en matière de tarification de son établissement, notamment. Mais il s'est refusé pour l'instant à tout commentaire en attendant la conférence de presse qu'il organise à ce sujet lundi prochain.

Quoi qu'il en soit, le directeur de l'HJB a adressé une lettre datée du 29 février aux médecins de l'établissement les informant qu'ils pouvaient rassurer leurs patients jurassiens et neuchâtois et qu'en l'état, ils n'avaient pas de craintes à avoir: le cas échéant, ce serait l'HJB qui réglerait la différence. ●

ERGUËL-TRAMELAN L'UP a proposé 68 cours en 2015

La section Erguël-Tramelan de l'UP jurassienne a proposé 68 cours ouverts avec 618 participants en 2015, a-t-on appris lors de l'assemblée générale qui s'est tenue récemment à Corgémont. Le prix des cours n'ayant volontairement pas été augmenté, la section boucle ses comptes avec un déficit attendu.

Les cours les plus fréquentés sont ceux qui permettent exercices physiques, détente, bien-être ou créativité. Mais l'année 2015 a aussi été marquée par son lot de nouveaux cours. Le comité compte huit personnes aujourd'hui et quelques aides de village. Lors de cette séance annuelle, Estelle Salvadé, déjà membre du comité, a été nommée caissière en remplacement d'Anita Rindlisbacher, démissionnaire. L'équipe en place souhaite trouver quelques personnes supplémentaires. Cette année, dans le but de valoriser le travail effectué, une légère rémunération a été prévue pour les organisateurs de cours. Plus d'infos sur www.upjurasienne.ch ● C-MPR

BIBLIOBUS Des livres à des prix avantageux

Le Bibliobus invite la population à sa traditionnelle vente de livres d'occasion, samedi 5 mars à Delémont. Des milliers de livres seront proposés à un prix avantageux. Il y en aura pour tous les âges et pour tous les goûts: romans, albums, bandes dessinées, documentaires, livres de poche, etc.

Cette opération, qui connaît année après année un succès grandissant, permet de donner une «deuxième chance» à certains livres et offre aux amateurs de lecture la possibilité de faire d'heureuses trouvailles et de bonnes affaires. La vente se déroule dans les locaux du Bibliobus, à Delémont, de 9h à 15h non-stop. ● C-MPR

PETIT-VAL La question des pâturages réglée

L'assemblée municipale de Petit-Val, qui a réuni 26 ayants droit lundi sous la présidence de Jean-Michel Carnal, a accepté le principe de la location du pâturage de La Cernatte à la Corporation d'exploitation de Sornetan, dont elle a également adopté les statuts et le règlement. L'ancien règlement est ainsi abrogé. Marquant le transfert d'une tâche communale, la Corporation d'exploitation est autonome et gère ses problèmes. Présidé par Jean-Pascal Michel, son comité compte quatre membres. Trois corporations semblables existaient à Souboz, une autre ayant été constituée à Châtelat juste avant la fusion. La question des pâturages communaux est ainsi réglée pour la commune de Petit-Val. Aux divers, on a parlé des déchets et de leurs emplacements. ● JH

SUBVENTIONS DU CJB Soutien au Cejare et au Pantographe

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a accordé lundi deux subventions annuelles, l'une au CEJARE pour 45 000 francs et l'autre au Musée jurassien des arts de Moutier pour 120 000 francs. La subvention du Cejare est en augmentation de 3000 francs par rapport à l'année passée afin de compenser la réduction équivalente du canton du Jura.

Le CJB a également accordé une subvention annuelle symbolique de 1 franc au Pantographe, ceci en soutien à la démarche artistique et culturelle de l'institution. Le CJB tient à préciser que cette reconnaissance morale ne doit aucunement être assimilée à un soutien au Pantographe dans son différend avec l'entreprise Tornos. A cet égard, le CJB rappelle qu'il s'en tient fermement à la réponse commune de la municipalité de Moutier, du CJB et de la Direction de l'instruction publique, qui constatait le caractère privé d'une affaire dont l'issue doit être trouvée entre les deux parties ou sur les plans civils et judiciaires.

Le CJB a aussi octroyé une subvention de 20 000 francs, dont 10 000 sous la forme d'une garantie de déficit, pour le festival Option Trombone à Saint-Imier, ainsi que des garanties de déficit de 5000 francs pour l'édition 2016 de Saintimania et de 1000 francs pour le concert à Moutier de l'Orchestre de la Ville de Delémont. Une aide à la création de

4000 francs a été attribuée à Jacques Chételat pour une cantate de Noël pour orchestre et chant. La Fondation Cours de Miracles a obtenu également 4000 francs pour la création d'un spectacle à l'occasion des 25 ans du CIP à Tramelan. Une aide à la création de 1000 francs a aussi été accordée à la Compagnie Deva pour la création de leur spectacle Angel. De plus, une aide à la production de 2000 francs a été octroyée pour les albums II et III du groupe UFO.

Fonds du sport

Le CJB a accordé une subvention de 1550 francs pour l'agrandissement du terrain de football de la commune de Tramelan. Le CJB a aussi attribué des subventions pour l'achat de matériel sportif au Volley-Club La Suze, au Tennis-Club de Malleray-Bévilard et à la commune de Cormoret pour respectivement 870, 500 et 1360 francs. Dans le cadre du soutien aux manifestations sportives, le CJB a octroyé une subvention de 5000 francs au Club des Patineurs de Saint-Imier pour l'organisation de la Coupe d'Erguël et 2000 francs au Vélo-Club Perrefitte pour le cyclocross de Moutier. Au total, le CJB a accordé ou prévu des subventions pour un montant total de 213 281 francs. ● C-MPR

EN IMAGE



PEINTURE Jean-Pierre Béguelin expose à Neuchâtel L'artiste tramelot Jean-Pierre Béguelin verra sa prochaine exposition le samedi 5 mars, dès 18h, à la galerie Tour de Diessé, à Neuchâtel. La peinture figurative de Béguelin a fait place à des travaux plus épurés, moins détaillés, mais ayant toujours pour base des éléments de la nature que l'artiste ressent avec ses propres vibrations et émotions. L'exposition est à voir jusqu'au 2 avril, du mardi au vendredi, de 14h30 à 18h, le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h et le dimanche, de 15h à 17h. ● C-MPR